Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20261022-2026_10_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-10-10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Monsieur Benjamin DANILO, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 01

Modification des tarifs du camping municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'installation de la borne à l'entrée du camping est prévue d'ici la fin de l'année.

Afin de simplifier la tarification et de faciliter son affichage sur la borne, il est proposé de mettre en place des forfaits regroupant plusieurs prestations. Pour les tentes et les caravanes, le forfait comprendra l'emplacement, l'électricité et l'accès aux douches. Pour les camping-cars, il comprendra également l'utilisation de l'aire de vidange.

Les tarifs seront répartis en deux périodes distinctes : la haute saison de juillet - août, et les autres périodes d'ouverture, correspondant aux mois d'avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 novembre	
Camping-car	13,00€/jour
Caravane	10,00€/jour
Tente	7,00€/jour
Personne supplémentaire	3,50 €/jour
Enfant de - 12 ans	1,20 €/jour
Véhicule en +	3,00€/jour
Animaux	1,00€/jour
Cabane bois	20,00€/jour
Douche personne extérieure au camping	2,00 €/personne/douche
Aire de vidange extérieurs	3,00/jour

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20261022-2026_10_10-DE

Tarifs du 1er juillet au 31 août	
Camping-car	16,00€/jour
Caravane	13,00€/jour
Tente	9,00€/jour
Personne supplémentaire	3,50 €/jour
Enfant de - 12 ans	1,20 €/jour
Véhicule en +	3,00€/jour
Animaux	1,00€/jour
Cabane bois	22,00€/jour
Douche personne extérieure au camping	2,00 €/personne/douche
Aire de vidange extérieurs	3,00/jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- APPROUVE la mise en place de cette nouvelle tarification forfaitaire du camping municipal
- ADOPTE les tarifs présentés dans les tableaux ci-dessus
- DECIDE que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er avril 2027
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette nouvelle tarification

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 octobre 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.